DISTRIBUTION : Générale
J/02-01/SR/Rev.1
ORIGINAL : Anglais

Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

Session du Comité consultatif public mixte n° 02-01

tenue le 8 mars 2002
à Mexico

Compte rendu de discussion

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord a tenu une session ordinaire le 8 mars 2002, à Mexico, immédiatement après une réunion avec le Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.

Le présent compte rendu de discussion fait état des décisions prises par les membres du CCPM sur chaque point de l'ordre du jour, des activités à entreprendre et des responsabilités en matière de suivi. [Voir l'ordre du jour à l'annexe A, la liste des participants à l'annexe B, l'avis au Conseil n° 02-01 sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord à l'annexe C, l'avis au Conseil n° 02-02 sur le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) à l'annexe D, l'avis au Conseil n° 02-03 sur l'examen public de questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) à l'annexe E, l'avis au Conseil n° 02-04 sur la CCE et le chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) à l'annexe F, l'avis au Conseil n° 02-05 sur le mandat de la directrice exécutive de la CCE à l'annexe G.]

On peut se procurer le texte des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa chargée de liaison, ou les consulter sur le site Web de la CCE, à l'adresse <http: //www.cec.org>.

AVERTISSEMENT : Malgré le soin avec lequel le présent compte rendu a été établi, il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

Mot de bienvenue et tour d'horizon du président

Le président du CCPM, M. Jon Plaut, souhaite la bienvenue à Mexico à tous les participants et mentionne l'absence motivée de M. Cam Avery et de Mme Serena Wilson. Il indique qu'il y a peu de temps, le gouvernement mexicain a informé le CCPM qu'il remplacera trois de ses représentants au comité, MM. Daniel Basurto et Raúl Tornel et Mme Blanca Torres, mais qu'il confirmera ce remplacement par un avis officiel. Au nom du CCPM, M. Plaut remercie

chaleureusement ces trois membres pour leurs états de service et exprime ensuite la satisfaction du Comité que le Canada ait reconduit pour trois ans le mandat de Mme Donna Tingley.

Adoption de l'ordre du jour provisoire

Les membres ajoutent deux points à l'ordre du jour : le chapitre 11 de l'ALÉNA et le suivi sur la participation éventuelle du CCPM aux travaux du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale.

Le président mentionne à l'assistance que le CCPM tiendra une réunion informelle avec les représentants suppléants au cours de l'après-midi, leur fera part des conclusions de la présente réunion et examinera avec eux, entre autres questions, l'orientation de la CCE, les articles 14 et 15 de l'ANACDE, le chapitre 11 de l'ALÉNA et la prochaine session du Conseil.

Compte rendu du Secrétariat sur les activités de la CCE et période de questions

La directrice exécutive de la CCE, Mme Janine Ferretti, invite le public et le CCPM à prendre connaissance du rapport détaillé qu'elle a établi par écrit, et indique que le Secrétariat a déjà sérieusement entrepris l'application de son programme de travail qui prévoit des activités et des résultats déterminés.

Elle explique de quelle manière le Secrétariat a donné suite à certaines directives du Conseil. En premier lieu, en ce qui a trait aux enjeux que suscite l'eau, le Secrétariat a établi un rapport sur la gestion transfrontalière de l'eau et il entend mener d'autres travaux sur la tarification de cette ressource et sur la gestion des bassins hydrographiques. La CCE remettra un rapport sommaire sur l'eau au Conseil, en novembre 2002, qui contiendra des recommandations, assorties de suggestions, sur la poursuite des travaux dans ce domaine.

En deuxième lieu, Mme Ferretti expose les travaux de la CCE sur le financement et les forces commerciales positives qui peuvent appuyer et améliorer la protection de l'environnement. La Commission a déjà obtenu des résultats fructueux dans ce domaine en mettant sur pied des mécanismes novateurs comme le *Fondo de Prevención de la Contaminación* (Fiprev, Fonds de prévention de la pollution). Elle a également étudié d'autres mécanismes comme un fonds pour les produits agricoles cultivés à l'ombre, et elle collaborera avec le secteur des services financiers afin de concrétiser l'intérêt que celui-ci a manifesté à investir dans le domaine de l'environnement.

En troisième lieu, elle fait état de la réunion qu'a organisée la CCE, en janvier 2002, sur l'évaluation des répercussions environnementales de la libéralisation du commerce, en mentionnant que celle-ci a porté sur des méthodes d'évaluation et sur les incidences environnementales de la libéralisation des échanges de produits agricoles. La prochaine étape des travaux à ce sujet consistera à appliquer ces méthodes. Mme Ferretti indique également que le deuxième symposium sur l'environnement et le commerce se tiendra en décembre 2002 et qu'il portera sur l'agriculture et l'énergie.

En quatrième lieu, elle informe le CCPM que le Secrétariat est en train d'actualiser le rapport de 1999 intitulé *Accès du public à l'information sur l'environnement que détiennent les autorités*

publiques. Cette version actualisée contiendra une nouvelle section décrivant sommairement les règles de chaque pays régissant la non-divulgation de l'information confidentielle. Cette nouvelle section, qui énumèrera les situations de non-divulgation, donne suite à une demande du Conseil d'établir une liste sommaire des dispositions législatives en matière de confidentialité qui restreignent la divulgation de l'information environnementale.

En dernier lieu, Mme Ferretti révèle que le rapport que le Secrétariat est en train d'établir sur l'électricité, en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, sera prêt au cours du présent mois, et que la CCE a participé récemment à une réunion des ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques et qu'elle y a fait mention du degré de réussite des mesures d'élimination du DDT au Mexique.

Avant d'inviter l'assistance à formuler des observations, le président du CCPM déclare que la réussite de ces mesures et le rôle qu'a joué la CCE constituent un excellent exemple des avantages que procure une collaboration des fonctionnaires de la santé et de l'environnement avec les travailleurs agricoles.

Un membre du CCPM demande à la directrice exécutive d'expliquer plus en détail les travaux sur la tarification de l'eau et les techniques connexes. Elle répond que l'eau constituant un enjeu à grande échelle, elle suscite des défis différents dans chaque pays. Le défi de la CCE consiste à planifier des travaux efficaces à l'échelle de l'Amérique du Nord, travaux qui tiennent compte des besoins nationaux et permettent d'obtenir des résultats fructueux. Le Secrétariat examine actuellement comment aborder certaines questions en faisant appel à la coopération des pays nord-américains.

Un autre membre du CCPM déclare que les résultats du Symposium de la CCE sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité, qui s'est tenu à San Diego en novembre dernier, a révélé de façon tangible la nécessité d'une gestion transfrontalière, particulièrement en ce qui concerne l'emplacement des centrales. Il demande si ce nouvel enjeu pourrait permettre de réaliser des progrès en vue d'un accord sur l'évaluation des répercussions environnementale transfrontalières.

La directrice exécutive répond qu'il serait préférable de poser cette question aux représentants suppléants, car le processus en vue de conclure un tel accord est suspendu, particulièrement en raison de questions d'équivalence et du rôle que devraient jouer les gouvernements nationaux et infranationaux.

Un autre membre demande si le Secrétariat entend donner suite à la lettre que lui a transmise le CCPM au sujet du lac de Chapala. La directrice exécutive répond que la CCE n'envisagera pas d'entreprendre des travaux à ce sujet tant qu'elle n'aura pas terminé l'examen des questions relatives à l'eau et établi un cadre de travail, et que le Conseil n'aura pas déterminé les travaux à réaliser.

Un membre du public demande à Mme Ferretti son avis sur les résultats qu'a pu donner la réunion des ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques. Celle-ci répond que l'entente entre la trentaine de pays qui y ont participé a été remarquable et qu'ils ont examiné les avantages que procure une coopération à l'échelle continentale. À titre d'exemple, elle mentionne la

réduction fructueuse du plomb dans l'essence en Amérique du Nord et l'élimination du DDT au Mexique, ainsi que les efforts qui sont maintenant déployés pour étendre les travaux connexes à ces domaines aux pays d'Amérique centrale. Elle précise également que la santé des enfants y a donné lieu aux mêmes préoccupations parmi les participants.

Un autre membre du public demande si la méthode mise au point relativement à l'environnement et au commerce comprendra l'évaluation des répercussions sur la santé, plus particulièrement celle des enfants. La directrice exécutive répond que cette question a été mise de l'avant mais que l'on ne sait pas encore de quelle manière l'intégrer.

Rapport d'étape sur des questions touchant les communications visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Le président invite le directeur de l'Unité des communications sur les questions d'application, M. Geoffrey Garver, à faire un rapport d'étape sur le traitement des nouvelles communications. Celui-ci déclare que l'Unité a accompli des progrès significatifs en diminuant la durée de ce traitement. Après avoir mentionné qu'elle en train de constituer cinq dossiers factuels, il signale que la CCE a récemment reçu des lettres du Sierra Legal Defence Fund concernant deux communications, soit BC Logging (SEM-00-004) et BC Mining (SEM-98-004), qui demandent au Conseil de reconsidérer sa décision de limiter la portée des dossiers factuels. M. Garver indique que l'Unité est prête à élargir cette portée si le Conseil en décide ainsi.

Un membre du CCPM affirme qu'il est important de percevoir les changements positifs que peut susciter un dossier factuel. À Cozumel, par exemple, le récif est devenu une aire protégée, le projet de développement est restreint, la législation a subi des modifications et un plan de gestion est en vigueur. Il félicite le directeur pour les efforts que déploie l'Unité et pour avoir réussi à accélérer le traitement des communications.

Un autre membre du CCPM mentionne qu'il est important de relever les retombées positives des dossiers factuels et qu'il serait judicieux d'inviter les universités et les organisations non gouvernementales à s'y consacrer.

Un autre membre du CCPM demande s'il est utile d'entreprendre maintenant des travaux étendus sur les quatre dossiers factuels dont le Conseil a limité la portée si celui-ci reconsidère sa décision. M. Garver répond que cette suggestion est intéressante, mais que cela contreviendrait aux directives du Conseil.

Un membre du Comité consultatif gouvernemental (CCG) des États-Unis demande au directeur de l'Unité d'exposer en détail les observations des États-Unis au sujet de la communication sur les oiseaux migrateurs (SEM-99-002). Celui-ci répond que ces observations n'étaient pas très substantielles et que l'Unité ne considère pas ses plans de travail comme des ébauches lorsqu'il les soumet à l'examen des Parties pour qu'elles formulent des observations.
Un membre du public demande s'il existe une politique pour régir la manière dont l'information est transmise à d'autres parties en cause que le gouvernement fédéral, par exemple, un gouvernement étatique. Le directeur répond que l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis est l'organisme-ressource de l'Unité,

mais il ajoute que cette dernière communique avec d'autres parties intéressées durant la constitution des dossiers factuels.

Compte rendu des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux

Le président invite les représentants des Comités consultatifs nationaux (CCN) et des Comités consultatifs gouvernementaux (CCG) à exposer brièvement leurs activités.

Aucun représentant des comités canadiens et mexicains n'assistait à la réunion.

Le représentant du CCN américain déclare que le fait d'assister aux sessions du CCPM était vraiment bénéfique dans le cadre du rôle de conseillers que les membres de son comité assument auprès de leur gouvernement. Il précise que l'EPA finance leur participation à ces sessions. Le CCN ne s'est pas réuni depuis le mois d'octobre, mais il prévoit faciliter une plus grande interaction entre le gouvernement des États-Unis et la CCE en déléguant des représentants aux réunions et aux ateliers qu'organise cette dernière.

La représentante du CCG américain mentionne que celui-ci ne s'est pas réuni depuis la dernière session du CCPM et qu'il prévoit le faire les 2 et 3 mai, à Washington, en se concentrant sur la prochaine session ordinaire du Conseil. Elle rappelle aux membres du CCPM que son comité a pour objectif de soutenir le CCPM dans ses efforts visant à faire adéquatement appliquer le processus relatif aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. Elle ajoute qu'après avoir écouté l'exposé du directeur de l'Unité des communications, elle était moins préoccupée par le fait que le Secrétariat doive soumettre ses plans de travail à l'examen des Parties.

Un membre du CCPM remercie les représentants du CCN et du CCG des États-Unis pour leur soutien constant et les invite à étudier, de concert avec le gouvernement des États-Unis, la nécessité d'assortir, pour le moins, tout accord sur la Zone de libre-échange des Amériques de dispositions comparables à celles de l'ALÉNA et de l'ANACDE en matière d'environnement.

Le président informe le public que le CCPM s'est réuni à huis clos au cours de la matinée afin d'examiner des questions relatives au personnel de la CCE et qu'il a formulé un avis au Conseil qu'il rendra public après le lui avoir transmis (voir l'avis au Conseil n° 02-05 à l'annexe G).

Toutefois, avant d'entamer l'autre partie de la réunion, le président déclare que le CCPM a finalement décidé de divulguer l'ébauche de l'avis à l'assistance par souci de transparence et afin qu'elle soit en mesure de suivre les discussions. Il ajoute, cependant, que cette ébauche ne doit pas sortir du lieu de la réunion.

Suivi et examen d'un avis éventuel au Conseil sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

Un membre du groupe de travail connexe du CCPM fait état de l'ébauche de l'avis au Conseil à ce sujet. Les membres examinent plusieurs points de cette ébauche et conviennent d'y faire quelques ajouts et corrections. Ils s'entendent par ailleurs pour distribuer la nouvelle version de l'avis au terme de la réunion en vue de l'approuver (voir l'avis au Conseil n° 02-01 à l'annexe C).

Suivi : Groupe de travail connexe du CCPM, CCPM, Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement, Conseil

Suivi et examen d'un avis éventuel au Conseil sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité

Rappelant que la directrice exécutive a mentionné, au cours de la présente réunion, que le Secrétariat transmettra ce rapport au Conseil durant le mois courant, le président informe l'assistance que le CCPM n'a pas encore reçu de réponse à sa lettre du 15 février 2002 au Conseil lui demandant que ce rapport soit rendu public.

Un membre du CCPM rappelle à l'assistance que de nombreux documents de référence insistent sur le fait qu'il existe un nouveau problème causé par un accroissement des émissions polluantes, et ce, que l'on ait recours à quelque scénario que ce soit pour gérer une capacité accrue de production d'électricité.

Suivi : Conseil

Discussion au sujet d'un avis éventuel au Conseil sur l'examen des *Lignes directrices relatives à l'administration et au financement du FNACE*

La coordonnatrice du FNACE, Mme Janice Astbury, donne un aperçu des modifications apportées à ces lignes directrices ainsi que d'un projet de nouvelle structure pour le Fonds. Un membre du CCPM lui demande si l'on a communiqué avec les CCN pour qu'ils soient éventuellement représentés au sein du Comité de sélection du FNACE. Mme Astbury répond par la négative mais qu'elle se propose, à cette fin, de communiquer avec le président de chacun de ces comités. Après une discussion sur quelques points, les membres conviennent d'adopter l'avis au Conseil à ce sujet, après y avoir apporté des corrections mineures (voir l'avis au Conseil n° 02-02 à l'annexe D).

Suivi : Secrétariat et Conseil

Suivi de questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

a) Avis du CCPM au Conseil n° 01-09

Le président expose les grandes lignes de la réponse que le Conseil a récemment transmise au CCPM à la suite de sa demande d'autoriser la tenue d'une consultation publique de la restriction de la portée des dossiers factuels et de la directive au Secrétariat de soumettre ses plans de travail aux Parties afin qu'elles aient la possibilité de formuler des observations à leur sujet. Il mentionne également les lettres que le Sierra Legal Defence Fund a récemment adressées au Conseil pour lui demander de reconsidérer sa décision à l'égard de deux communications, soit BC Logging (SEM-00-004) et BC Mining (SEM-98-004).

Un membre du groupe de travail connexe du CCPM fait état du projet de consultation publique sur la question des plans de travail et recommande de diffuser un appel d'observations écrites à ce

propos. Il propose également d'adopter un échéancier qui permettra de formuler un avis au Conseil avant sa session ordinaire du mois de juin. Les membres approuvent cette proposition.

Suivi : CCPM

Les membres examinent et adoptent également l'avis au Conseil n° 02-03 concernant la décision de ce dernier de ne pas autoriser une consultation publique sur la restriction de la portée de quatre dossiers factuels jusqu'à ce qu'ils soient constitués (voir l'avis au Conseil n° 02-03 à l'annexe E).

Suivi : Conseil

b) Rapport du CCPM au Conseil sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications sur des questions d'application

Le président informe l'assistance que le CCPM a reçu une lettre, en date du 6 mars 2002, de Mme Norine Smith, rédigée au nom des représentants suppléants, mentionnant que ceux-ci n'étaient pas encore prêts à prendre position au sujet des quatre autres recommandations contenues dans ce rapport. Un membre du groupe de travail connexe du CCPM expose chacune d'elles en la justifiant.

Il est convenu d'aborder cette question au cours de la réunion informelle que le CCPM tiendra dans l'après-midi avec les représentants suppléants.

Suivi : CCPM

c) Chapitre 11 de l'ALÉNA

Les membres examinent et adoptent l'avis au Conseil n° 02-04 exposant les préoccupations de plus en plus nombreuses que suscitent les incidences environnementales du chapitre 11 de l'ALÉNA (voir l'avis au Conseil n° 02-04 à l'annexe F).

Suivi du projet de registre de rejets et de transferts de polluants

Le gestionnaire de programme de la CCE sur les polluants et la santé dresse un bilan du projet de registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) au cours duquel il indique que le Mexique a récemment édicté une loi rendant les déclarations de rejets et de transferts de polluants obligatoires et les données de ces déclarations accessibles au public. Il mentionne également qu'un atelier s'est tenu le 6 mars, à Mexico, et que des travaux sont en cours dans les trois pays afin d'améliorer la comparabilité des trois programmes nationaux de RRTP, ce qui comprend l'établissement d'un plan d'action qui sera soumis à l'attention et à l'approbation du Conseil.

Compte rendu de la réunion sur l'évaluation des répercussions environnementales de la libéralisation du commerce et de celle du Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce

Un membre du CCPM qui a assisté à ces réunions, tenues en janvier 2002, mentionne qu'elles étaient très intéressantes et qu'au cours de celle du Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce, constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, il a rappelé aux

représentants suppléants qu'il était important de faire participer le public au processus d'examen (voir l'avis au Conseil n° 02-04 à l'annexe F).

Suivi : Conseil

Compte rendu des activités du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale

Un membre du CCPM a assisté à la réunion de ce groupe de travail, en janvier 2002, et mentionne que celui-ci a réussi à susciter de l'intérêt en cherchant un moyen de faire participer davantage le public à ses travaux. Le Groupe de travail ayant évoqué la possibilité de tenir une réunion publique en 2003 avec le CCPM, le membre du CCPM lui a souligné que le public était vraiment intéressé aux questions touchant l'application des lois, notamment l'établissement de priorités dans ce domaine. Ce membre a également rappelé au Groupe de travail que le CCPM n'était pas d'accord avec les travaux que mène la CCE sur les systèmes de gestion de l'environnement.

À la suite d'une discussion, les membres conviennent de proposer au Groupe de travail de tenir une réunion conjointe en 2003, et que le président du CCPM fasse parvenir une lettre à cette fin à son homologue.

Suivi : Président du CCPM

Compte rendu d'un atelier concernant le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN)

Un membre du CCPM a assisté à cet atelier, en février 2002, et mentionne qu'il s'est avéré fructueux en touchant à des questions liées à la prolifération des bases de données et à la nécessité de les intégrer et de réduire les chevauchements d'activités. Les participants se sont employés à trouver un créneau pour le RIBAN en convenant que le défi consistait maintenant à obtenir des résultats. Un stand d'exposition sera consacré à ce réseau durant la session ordinaire du Conseil du mois de juin.

Suivi et examen des préparatifs de la prochaine session du Conseil

Les tables rondes du CCPM sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) et la session ordinaire du CCPM n° 02-02 se tiendront dans le cadre de la session ordinaire du Conseil prévue du 17 au 19 juin 2002, à Ottawa.

Le président du CCPM expose les objectifs des tables rondes sur la sensibilisation et les possibilités de renforcement des capacités en matière de GRPC.

Les membres conviennent que M. Steve Owens présente l'avis au Conseil n° 01-08 sur la GRPC au cours de la séance plénière sur ce sujet, que Mme Merrell-Ann Phare copréside la table ronde sur le renforcement des capacités et que Mme Laura Silvan de Durazo copréside celle sur la sensibilisation. Les autres coprésidents de ces tables rondes seront des membres du Groupe de travail sur la GRPC.

Questions administratives

a) Prochaines sessions ordinaires du CCPM

Le président fait état du calendrier des prochaines réunions.

Du 17 au 19 juin 2002 à Ottawa, en Ontario

Premier jour : Session ordinaire et tables rondes du CCPM
Deuxième et troisième jours : Partie publique de la session ordinaire du Conseil, session ordinaire du CCPM et réunions avec le Conseil

À l'automne de 2002 aux États-Unis *(date et lieu à confirmer)*

Premier et deuxième jours : Sommet de la CCE sur la qualité de l'air
Deuxième jour (l'après-midi) : Session ordinaire du CCPM

En décembre 2002 *(date et lieu à confirmer)*

Premier et deuxième jours : Deuxième Symposium sur l'environnement et le commerce
Deuxième jour (l'après-midi) : Session ordinaire du CCPM

b) Groupes de travail du CCPM : nomination et rotation des membres

Les membres conviennent, au cours d'une réunion informelle, que M. Gustavo Alanís-Ortega remplace M. Daniel Basurto au sein du groupe de travail sur les articles 14 et 15 de l'ANACDE, et que Mme Laura Silvan de Durazo remplace M. Raúl Tornel au sein du groupe de travail sur la santé des enfants. Ils conviennent également que le groupe de travail sur le chapitre 11 de l'ALÉNA soit constitué de MM. Gustavo Alanís-Ortega et Peter Berle et de Mme Merrell-Ann Phare.

À la suggestion du président, les membres décident d'attendre que les nouveaux représentants mexicains soient nommés avant de modifier les autres groupes de travail.

Commentaires des observateurs

Un membre du public remercie le CCPM pour le soutien et l'intérêt qu'il porte aux enjeux que suscite la santé des enfants.

En ce qui a trait au FNACE, une participante demande si la CCE a étudié la possibilité que le secteur privé finance ce fonds étant donné que de nombreuses grosses sociétés ont créé des fondations pour l'environnement. Elle fait écho aux propos qui soulignaient l'importance de faire mention de la question de l'eau dans l'avis au Conseil sur la santé des enfants.

Un autre observateur déclare qu'il faudrait faire preuve d'innovation pour que le gouvernement fédéral mexicain tienne un registre adéquat des rejets de polluants, et il demande au CCPM d'envisager une manière d'apporter un soutien à ce processus.

Un autre membre du public remercie le CCPM de l'avoir aidé financièrement à participer à la présente réunion. Il trouve que cette expérience est très instructive et se dit rassuré par le degré d'ouverture et de pertinence des discussions qui ont eu lieu depuis deux jours.

Un dernier observateur remercie le CCPM de l'initiative qu'il a prise à l'égard du chapitre 11 de l'ALÉNA.

Un membre du CCPM remercie la CCE et le gestionnaire du programme de coopération technique pour l'aide qu'ils ont apportée en vue de rendre obligatoire la déclaration de rejets de polluants au Mexique.

Un autre membre du CCPM répond à une intervention faite précédemment en mentionnant que le Comité intégrera la question de l'eau dans son avis au Conseil sur la santé des enfants et l'environnement.

Levée de la séance

Le président remercie les membres, les participants, les interprètes et le personnel du CCPM et lève la séance.

Rédigé par Lorraine Brooke

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM LE 5 AVRIL 2002

Annexe A

DISTRIBUTION : Générale
J/02-01/AGEN
ORIGINAL : Anglais

Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

Session ordinaire no 02-01 du Comité consultatif public mixte
Le vendredi 8 mars 2002
Mexico, Mexique

Hôtel Sheraton Maria Isabel
Paseo de la Reforma 325
Téléphone : 011 525 242-5555 • Télécopieur : 011 525 207-0684

Ordre du jour provisoire

Président : Jon Plaut

8 h 00 – 8 h 15	Mot de bienvenue et aperçu – Président du CCPM - Approbation de l'ordre du jour provisoire
8 h 15 – 8 h 45	Rapport du Secrétariat de la CCE et période de questions a) Rapport sur les activités et l'évaluation des projets par le représentant de la CCE b) Rapport d'étape sur les questions connexes aux articles 14 et 15
8 h 45 – 9 h 00	Rapport des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux*
9 h 00 – 9 h 30	Suivi du projet sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord et examen d'un avis éventuel au Conseil sur le sujet *
9 h 30 – 10 h 00	Suivi du projet sur les possibilités liées au marché nord-américain de l'électricité et examen d'un avis éventuel au Conseil sur le sujet*
10 h 00 – 10 h 30	Examen d'un avis éventuel au Conseil sur la révision des *Lignes directrices relatives à l'administration et au financement* du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)*
10 h 30 – 11 h 30	Suivi des questions connexes aux articles 14 et 15* a) Avis au Conseil n° 01-09 b) Rapport du CCPM au Conseil sur les enseignements
11 h 30 – 11 h 45	Suivi du projet sur le registre des rejets et des transferts de polluants
11 h 45 – 12 h 15	Suivi et discussion au sujet de la prochaine session du Conseil*
12:15 – 12:45	Questions administratives* a) Prochaines sessions ordinaires du CCPM b) Groupe de travail du CCPM : nominations et rotation
12 h 45 – 13 h 00	Commentaires des observateurs
13 h 00	Fin de la session

* La session est ouverte au public en tant qu'observateur.

Annexe B

8 mars 2002
Session ordinaire du Comité consultatif public mixte

8 March 2002
Regular Session of the Joint Public Advisory Committee

8 de marzo 2002
Sesión ordinaria del Comité Consultivo Público Conjunto

Sheraton Maria Isabel Hotel
Paseo de la Reforma 325
México, D. F.
Phone: 011 525 242-5555 • Fax: 011 525 207-0684

Liste des participants / List of Participants / Lista de participantes
3/9/02

SVP veuillez informer le Secrétariat de toute erreur ou omission
Please inform the Secretariat of any mistake or missing name
Favor de informar al Secretariado de cualquier error u omisión

Public / Público

Karim Ahmed
Director
International Programs
National Council for Science & the Environment
1725 K Street NW, Suite 212
Washington, DC 20006
Tel: (202) 530-5810 ext 210
Fax: (202) 628-4311
e-mail: ahmed@ncseonline.org

Lilia A. Albert
Private Consultant in Environmental Toxicology
106 Alfonso Reyes
Frac. Coapexpan
Xalapa, Veracruz 91070
Tel: (228) 818-0950
Fax: (228) 818-9284
e-mail: albertp@gorsa.net.mx

Martha Alicia Arreola Medina
Miembro
Movimiento ciudadano en defensa de los niños dañados por metales pesados
993 Avenida Nazario Ortiz Garza
Colonia L. Echeverria
Torreon, Coahuila 27220
Fax: (871) 718-3341

Montserrat Avalos
Subdirectora de Investigación
para la Evaluación de Riesgos Ambientales
Instituto Nacional de Ecología
5000 Periferico Sur, 4o piso
México, DF 04530
Tel: (525) 628-0600
Fax: (525) 424-5402
e-mail: moavalos@ine.gob.mx

Ralph Bastida
Investigador Educación Ambiental
Consejo Mexicano para el Desarrollo Sustentable
125 Lazaro Cardenaz
Lerma 52030
Tel: (728) 282-0469
Fax: (728) 282-0469
e-mail: raynnatho@hotmail.com

Lorraine Brooke
JPAC Consultant
3745 rue St-Jacques West, Suite 220
Montréal Québec H4C 1H3
Tel: (514) 934-1218
Fax: (514) 937-5114
e-mail: toportia@Mlink.NET

Irena Buka
Child Health Clinic
Misericordia Hospital
16940 – 87th Avenue
Edmonton, Alberta T5R 4H5
Tel: (780) 930-5942
Fax: (780) 930-5794
e-mail: ibuka@cha.ab.ca

Julie Charbonneau
Manager
Environment & Human Health
Environment Canada
10 Wellington Street
Hull, Québec K1A 0H3
Tel: 819-953-3392
Fax: 819-953-7632
e-mail: julie.charbonneau@ec.gc.ca

Doug Farquhar
Program Director for Environmental Health
National Conference of State Legislatures
1560 Broadway, Suite 700
Denver, Colorado 80202
Tel: (303) 894-3194
Fax: (303) 863-8003
e-mail: doug.farquhar@ncsl.org

Denise Ferguson-Southard
Assistant Secretary
Maryland Department of the Environment
2500 Broening Highway
Baltimore, MD 21224
Tel: (410) 631-4187
Fax: (410) 631-3936
e-mail: dferguson-southard@mde.state.md.us
US-GAC Representative

Jose Maria Fernandez-Busto
Vice presidente
Consejo Nacional de industriales Ecologistas
A.C. de México
192 Medanos, Las Aguilas
México, D.F. 01710
Tel: (525) 55 593-1675
Fax: (525) 55 593-9978
e-mail: jfb@pumas.iingen.unam.mx

Betty Ferreira
Chief Executive Officer
Childhood Cancer Foundation Candlelighters Canada
55 Eglinton Avenue East
Toronto, Ontario M6S 2Y6
Tel: (416) 489-6440 ext. 20
Fax: (416) 489-9812

Stephen Forbes
Forbes Environmental Engineering
14310 Northbrook Dr, Ste 220
San Antonio, Texas 78232
Tel: (210) 495-0475
Fax: (210) 495-8708
e-mail: sforbes@forbesenvironmental.com

Azucena Franco
Programa Ambiental
Fronteras Comunes
483 Yacatas, Colonia Narvarte
México, D.F. 03020
Tel: (525) 5 682-6763
Fax: (525) 5 682-2856

Adam B. Greene
Director
Environmental Affairs & Corporate Responsibility
U.S. Council for International Business
1212 Avenue of the Americas, 21st Floor
New York, NY 10036-1689
Tel: (212) 703-5056
Fax: (212) 575-0327
e-mail: agreene@uscib.org
US-NAC Representative

Mario Huerta-Huitzil
Gerente Corporativo de Planeación Ambiental
Servicios Industriales Peñoles S.A. de C.V.
Coporativo BAL
222 Moliere, Colonia Polanco
México, D.F. 11540
Tel: (525) 55 279-3265
Fax: (525) 55 279-3363
e-mail: mario_huerta@penoles.com.mx

Garry Kimmel
U.S. Environmental Protection Agency
Ariel Rios, 8023-D
1200 Pennsylvania Ave. N.W.
Washington, D.C. 20460
Tel: (202) 564-3308
Fax: (202) 565-0078
e-mail: kimmel.gary@epa.gov

Federico Kunz
Abogado
Servicios Industriales Peñoles
222 Moliere
México, D.F. 11540
Tel: (525) 279-3001
Fax: (525) 279-3567
e-mail: federico_kunz@penoles.com.mx

Lisa Littlefield
Policy Advisor
Environment Canada
10 Wellington, 23rd Floor
Hull, Québec K1A 0H3
Tel: (819) 997-0727
Fax: (819) 997-0199
e-mail: lisa.littlefield@ec.gc.ca

Alejandro Lorea
Director de Medio Ambiente
Seguridad e Higiene
Asociación Nacional de la Industria Quimica A.C.
1118 Providencia
México DF 03100
Tel: (525) 55 230-5100
Fax: (525) 55 559-2208
e-mail: alorea@aniq.org.mx

Tony Myres
Senior Science Advisory
Office of Children's Environment Health
Health Canada
Environment Health Center, room 233
Ottawa, Ontario K1A 0L2
Tel: (613) 954-1759
Fax: (613) 952-8857

Talli Nauman
Editor-at-large
Americas Program
Interhemispheric Resource Center
701 San Fra. de los Viveros
E2-104 Fracc. Ojocaliente
Aguascalientes, Aguascalients 20190
Tel: (524) 4 9 970-1593
Fax: (524) 49 970-1593
e-mail: jaguar@infosel.net.mx

Silvia Neydar Vasquez
Verificador Sanitario
Secretaria de Salud
366 Mariano Escobedo
Colonia Azures, Delegación Miguel Hidalgo
México, D.F. 11590
Tel: (525) 203-4951
Fax: (525) 255-0512
e-mail: cbarrera@mail.ssa.gob.mx

Catherine O'Brien
York Centre for Applied Sustainability
York University
Toronto, Ontario
Tel: (613) 754-2559
Fax: (613) 754-9923
e-mail: imurray@renc.igs.net

Joanne O'Reilly
Consultant
2399 rue Duvernay #100
Montréal, Québec H3J 2V2
Tel: (514) 932-1052
e-mail: j_oreilly@videotron.ca

Patricia Pares Delgado
Medico Epidemiologo
Secretaria de Salud
366 Mariano Escobedo
Colonia Anzures, Delegacíon Miguel Hidalgo
México, D.F. 11590
Tel: (525) 255-4553
Fax: (525) 255-4553

Estela Perezgasga de Valdez
Movimiento Ciudadano en Denfensa de los
Niños Dañados por Metales Pesados
Baldomero Ezquerra
333 Amp. Los Angeles
Torreon, Cohahuila 27140
Tel: (871) 712-4711

María del Pilar Reyes Salgado
Jefe
aseguramiento de calidad
ECCECIV
Carretera Jiulepec-Zapata Km. 2.5
Jiutepec, Morelos 62550
Tel: (777) 320-0192
Fax: (777) 320-4374

Beatriz Roppé
Director of Health Promotion Colaborativo
SABER
4581 Adair Street
San Diego, California 92107
Tel: (619) 225-1032
Fax: (619) 225-8045
e-mail: bearoppe@pacbell.net

Carlos Sandoval
Presidente
Consejo Nacional de Industriales Ecologistas de
México A.C.
1141 Gabriel Mancera
México, DF 03100
Tel: (525) 55 568-1741
Fax: (525) 55 575-2337
e-mail: ecologia@conieco.com.mx

Ana Margarita Tenorio
Program Assistant / Webmistress
Children's Environmental Health Network
110 Maryland Ave. NE #511
Washington, DC 20002
Tel: (202) 543-4033 ext. 12
Fax (202) 543-8797
email: ana@cehn.org

Miguel Angel Torres
Codirector
Periodismo para elevar la consciencia ecología
137 Rancho viejo
Aguascalientes, Aguascalientes 020190
Tel: (524) 49 970-1593
e-mail: ballam56@yahoo.com

Jose de Jesus Valdez Perezgasga
Simpatizante
Movimiento Ciudadano en Denfensa de los
Niños Dañados por Metales Pesados
485Av. Margaritas, Las Margaritas
Torreon, Coahuila 27130
Tel: (871) 717-1478
e-mail: ivaldezpg@yahoo.com

Lizbeth Gabriela Velarde Pérez
Dirección General de Asuntos Internacionales
Procuraduría Federal de protección al Ambiente
Carreta Picacho al Ajusco #200
8 piso
México d.F.
e-mail: lvelarde@correo.profepa.gob.mx

Dawn Walker
Executive Director
Canadian Institute of Child Health
384 Bank Street, Suite 300
Ottawa, Ontario K2P 1Y4
Tel: (613) 230-8838
Fax: (613) 230-6654
e-mail: dwalker@cich.ca

CCPM / CCPC / JPAC

Gustavo Alanís-Ortega
Presidente
Centro Mexicano de Derecho Ambiental
Atlixco No. 138
Colonia Condesa
México, D.F. 06140
Tel: (525) 286-3323
Fax: (525) 211-2593
Correo electrónico: galanis@cemda.org.mx

Peter Berle
P.O. Box 881
Stockbridge, Massachusetts 01262
Tel: (413) 298-0061
Fax: (413) 298-0069
e-mail: pberle@audubon.org

Ann Bourget
432, St-Olivier #4
Québec, Québec
Canada G1R 1G7
Tel: (418) 691-7140
Fax: (418) 691-2321
e-mail: vivenvil@mediom.qc.ca

Steve Owens
Senior Counsel
Beshears Muchmore Wallwork, Chartered
2700 North Central Avenue
Suite 1225
Phoenix, Arizona 5004
Tel: (602) 240-6652
Fax: (602) 240-6697
e-mail: owens@bmwlawyers.com

Merrell-Ann Phare
Executive Director/Legal Counsel
Centre for Indigenous Environmental Ressources
245 McDermot Ave, 3rd Floor
Winnipeg, Manitoba R3B 0S6
Tel: (204) 956-0660
Fax: (204) 956-1895
e-mail: maphare@ cier.mb.ca

Jonathan Plaut
3 Ashland Road
Summit, New Jersey 0790
Tel: 908 273 4127
Fax: 908 273 6836
email: jplaut@aol.com
JPAC Chair for 2002

Laura Silvan de Durazo
Directora
Proyecto Fronterizo de Educación Ambiental
1025 - 2A Paseo Estrella del Mar
Sección Coronado
Playas de Tijuana, Baja California 22200
Tel: (526) 630-0590 or 630-9281
Fax: (526) 630-0590
e-mail: laurie@telnor.net

Donna Tingley
Executive Director
Clean Air Strategic Alliance
9940-106th Street, 9th Floor
Edmonton, Alberta T5K 2N2
Tel: (780) 427-9793
Fax: (780) 422-3127
e-mail: dtingley@casahome.org

Liette Vasseur
Professor
K.C. Irving Chair in Sustainable Development
University of Moncton
Moncton, NB E1A 3E9
Tel: (902) 496-8234
Fax: (902) 420-5261
e-mail: vasseurl@UMoncton.CA

John Wirth
President
North American Institute
708 Paseo de Peralta
Santa Fe, New Mexico 87501
Phone: (505) 982-3657
Fax: (505) 983-5840
e-mail: jdwirth@stanford.edu

CEC / CCA / CCE
202-393, St-Jacques Ouest
Montréal, Québec H2Y 1N9
Fax: (514) 350-4314

Janice Astbury
NAFEC Coordinator
Tel: (514) 350-4353
e-mail: jastbury@ccemtl.org

Daniel Brevé
Assistant
Meeting Services
Tel: (514) 350-4313
e-mail:dbreve@ccemtl.org

Malika Elhadj
Adjointe au Directeur des Communications
Tel: (514) 350-4347
courriel: melhadj@ccemtl.org

Geoffrey Garver
Director, Submissions on Enforcement Matters Unit
Tel: (51) 350-4332
e-mail: ggarver@ccemtl.org

Jocelyne Morin
Assistante de la chargée de liaison du CCPM
Tel: (514) 350-4366
courriel: jmorin@ccemtl.org

Manon Pepin
Chargée de liaison du CCPM
Tel: (514) 350-4305
courriel: mpepin@ccemtl.org

Erica Phipps
Program Manager, Technical Cooperation
Tel: (514) 350-4323
e-mail: ephipps@ccemtl.org

Carla Sbert
Legal Officer, Submissions on Enforcement Matters Unit
Tel: (514) 350-4321
e-mail: csbert@ccemtl.org

José C. Tenorio Marañon
Gerente de programa
Manejo Adecuado de las Sustancias Químicas
Tel: (514) 350-4367
Correo-e: jctenorio@ccemtl.org

Annexe C

DISTRIBUTION : Générale
J/02-01/ADV/02-01/Rev.1
ORIGINAL : Anglais

AVIS AU CONSEIL N^{O} 02-01

Objet : La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) qui stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, […] ainsi que sur [sa] mise en oeuvre et [son] développement […]. Il pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

AYANT TENU une réunion publique très productive, le 7 mars 2002, avec le Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, réunion durant laquelle les participants ont examiné et commenté l'ébauche d'un programme de coopération dans ce domaine;

RÉITÉRANT son opinion selon laquelle la salubrité de l'environnement des enfants constitue un enjeu très important qui réclame l'attention permanente de la CCE;

CONSTATANT que la santé des enfants et l'environnement est une question vaste, de portée générale, qui est en relation avec la plus grande partie sinon l'ensemble du programme de travail de la CCE;

SE FONDANT sur le projet relatif à la santé des enfants et à l'environnement qui vise à multiplier les synergies et les liens entre les secteurs de la santé et de l'environnement, à l'intérieur comme à l'extérieur des pouvoirs publics;

SACHANT que le Comité consultatif d'experts soumettra un avis détaillé à l'attention du Conseil;

RECOMMANDE :

Que la santé des enfants fasse partie intégrante des travaux de la CCE, particulièrement ceux menés dans le cadre du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé, et que ces travaux comprennent les activités et mesures suivantes :

- Chercher un moyen de lier systématiquement et efficacement la santé des enfants à des questions plus vastes ayant trait aux effets sur la santé que peuvent avoir les polluants et les substances toxiques, ainsi qu'aux risques qu'ils représentent.
- Intégrer dans les nouveaux plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) l'état des données actuelles sur les substances visées et y analyser les risques que ces dernières représentent pour la santé des enfants. Il est particulièrement important que le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementale des substances toxiques persistantes, qui est en voie d'établissement, contienne ces éléments.
- Faire cadrer les travaux sur le plomb, le mercure, les particules et les gaz d'échappement des moteurs diesel avec la nécessité d'approfondir les connaissances sur les effets que ces substances toxiques ont sur la santé des enfants et d'autres groupes vulnérables, s'en servir

pour prévenir ou réduire ces effets, continuer à se fonder sur les travaux en cours.

- Centrer l'attention sur les enfants qui sont exposés à de plus grands risques, particulièrement ceux des Autochtones et des travailleurs agricoles migrants.
- Ajouter, aux critères de sélection des substances chimiques pouvant faire l'objet d'un PARNA, les risques que ces substances représentent pour les enfants qui y sont exposés.
- Soutenir la publication d'un rapport spécial sur les substances toxiques et la salubrité de l'environnement des enfants dans le cadre de la série À l'heure des comptes en vue d'informer les décideurs et de sensibiliser davantage le public en Amérique du Nord.
- Tirer parti de l'expérience acquise dans le cadre des projets subventionnés par le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE), notamment ceux axés sur la santé des enfants;

Que l'élaboration du programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord s'accompagne des mesures suivantes :

- Orienter les travaux sur la santé des enfants et l'environnement en appliquant le principe de précaution.
- Redoubler les efforts de coordination avec les groupes, organismes et institutions oeuvrant dans des domaines connexes, ce qui valorisera les travaux de la CCE et évitera les chevauchements. Cette démarche pourrait s'avérer particulièrement pertinente relativement aux pesticides, à la biosurveillance et à la surveillance médicale.
- Favoriser la création d'une base de données nord-américaine commune sur la santé des enfants et l'environnement.
- S'efforcer de déterminer des publics cibles en matière de sensibilisation, de renforcement des capacités et de formation, par exemple, les défenseurs de la santé publique et d'autres intervenants de première ligne.
- Intégrer dans les travaux de la CCE les enjeux que suscite la qualité de l'air intérieur, particulièrement dans les bâtisses où vivent des enfants.
- Mettre l'accent sur l'atténuation et la prévention de l'exposition aux polluants, même en l'absence de preuves scientifiques absolues.

Que les questions connexes soient assujetties aux mesures suivantes :

- Autoriser l'établissement d'un PARNA relatif au plomb, comme le recommande déjà l'avis au Conseil n° 00-06.
- Ajouter la question de la santé des enfants au programme de la CCE relatif à l'eau.
- Chercher des possibilités de corréler les enjeux que suscite la salubrité de l'environnement des enfants et les activités du Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale.
- Inviter le Comité consultatif d'experts à la session ordinaire que tiendra le Conseil en juin 2002 afin qu'il présente un rapport d'étape sur ses travaux et partage ses vues avec le Conseil dans le but de préciser et de valider les priorités et l'orientation des futurs travaux.
- Favoriser une participation élargie dans le plan de travail, en plus de celle des fonctionnaires, afin de tirer parti d'un grand éventail de compétences en matière de médecine, de recherche, d'éducation et de politiques que l'on trouve au sein des ONG, de la communauté nord-américaine et dans le reste du monde, en ce concerne surtout la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Le Conseil pourrait tout d'abord envisager de grossir l'équipe trilatérale sur la salubrité de l'environnement des enfants.
- Affecter d'autres ressources financières à la réalisation de cet ambitieux programme de coopération.

ADOPTÉ LE 8 MARS 2002

Annexe D

DISTRIBUTION : Générale
J/02-01/ADV/02-02/Rev.1
ORIGINAL : Anglais

AVIS AU CONSEIL N^{O} 02-02

Objet : Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) qui stipule que le CCPM «pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, […] ainsi que sur [sa] mise en oeuvre et [son] développement […]. Il pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

RÉITÉRANT que le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) joue un rôle important en favorisant la participation communautaire aux travaux de la CCE, comme le mentionne l'avis au Conseil n° 00-04;

CONSTATANT que le financement du FNACE n'augmentera vraisemblablement pas dans un avenir rapproché, et qu'il faut par conséquent adapter les *Lignes directrices relatives à l'administration et au financement du FNACE* afin qu'elles tiennent plus adéquatement compte des réalités d'un programme plus restreint;

AYANT examiné le projet du Secrétariat visant à modifier ces lignes directrices;

AYANT également examiné le projet du Secrétariat visant à modifier la structure du FNACE;

APPUIE pleinement les modifications proposées, particulièrement celles destinées à rationaliser les frais administratifs, dont l'élimination de l'étape des propositions préliminaires, et d'établir des liens directs avec le plan de programme de la CCE;

RECOMMANDE d'apporter les précisions suivantes au document révisé avant que le Conseil ne l'approuve :

- Fixer chaque année le plafond des subventions en fonction des fonds budgétaires disponibles.
- Veiller à ce que le Comité de sélection soit indépendant et prenne des décisions transparentes. Ses membres devraient bien connaître la CCE ainsi que son optique de la coopération trinationale, et posséder des antécédents dans le milieu des organisations non gouvernementales. Il serait judicieux qu'ils proviennent du CCPM et des Comités consultatifs nationaux.
- Réaliser une évaluation du rendement du FNACE tous les trois ans et non plus tous les deux ans.

Pour ce qui est du projet de modifier la structure du FNACE, le CCPM examinera toute proposition du Conseil à ce sujet. Dans l'intervalle, il recommande de maintenir le statu quo.

ADOPTÉ LE 8 MARS 2002

Annexe E

DISTRIBUTION : Générale
J/02-01/ADV/02-03/Rev.1
ORIGINAL : Anglais

AVIS AU CONSEIL N^{O} 02-03

Objet : Examen public de questions concernant la mise en œuvre et le développement des articles 14 et 15 de l'ANACDE

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) qui stipule que le CCPM «pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, […] ainsi que sur [sa] mise en oeuvre et [son] développement […]. Il pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

ACCUSANT RÉCEPTION de la réponse du Conseil, en date du 11 février 2002, à l'avis n° 01-09 l'invitant à autoriser la tenue d'un examen public de deux questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15 de l'ANACDE;

TENANT COMPTE des préoccupations qu'expriment en détail les lettres adressées au Conseil par le *Sierra Legal Defence Fund*, en date du 6 mars 2002, concernant les communications BC Logging (SEM-00-004) et BC Mining (SEM-98-004);

CONSTATANT que le Conseil a l'obligation de rendre publiques ses décisions et les motifs qui les justifient;

RECOMMANDE au Conseil d'annuler sa décision de reporter l'examen public de la question que soulève la restriction de la portée des dossiers factuels tant que ceux relatifs aux communications SEM-97-006, SEM-98-004, SEM-99-002 et SEM-00-004 ne seront pas dûment constitués, et ce, pour les raisons suivantes :

- ce report contrevient à l'esprit et à l'objet de la résolution du Conseil n° 00-09 en éliminant radicalement toute possibilité de regard du public sur cette question très importante;
- le fait de permettre que les dossiers factuels soient constitués d'une manière restreinte, qui exclut notamment l'apport du public et son examen des incidences et des conséquences durant au moins un an et demi, constitue, de l'avis du CCPM, un changement de facto aux *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.*

PAR AILLEURS, tout en tenant compte du mandat que lui confie le paragraphe 16(4) de l'ANACDE et du fait qu'il peut solliciter l'opinion du public sur quelque question que ce soit, le CCPM préfère entreprendre un examen public de la question que soulève la restriction de la portée des dossiers factuels en appliquant le processus d'examen qu'a instauré la résolution du Conseil n° 00-09.

ADOPTÉ LE 8 MARS 2002

Annexe F

DISTRIBUTION : Générale
J/02-01/ADV/02-04/Rev.1
ORIGINAL : Anglais

AVIS AU CONSEIL N^{O} 02-04

Objet : La Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord et le chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) qui stipule que le CCPM «pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, […] ainsi que sur [sa] mise en oeuvre et [son] développement […]. Il pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

CONSTATANT les préoccupations de plus en plus nombreuses que suscite le chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) quant à ses incidences sur l'environnement;

AYANT attentivement examiné les cas types ayant fait l'objet du processus de règlement des différends entre une Partie et un investisseur prévu au chapitre 11 de l'ALÉNA;

ÉTANT de plus en plus alarmé, en premier lieu, par la capacité des dispositions de ce chapitre à entraver le pouvoir des gouvernements de réglementer, de légiférer ou de remplir leurs obligations dans l'intérêt du public et, en deuxième lieu, par le manque de transparence de ce processus de règlement des différends et le fait qu'il ne soit pas ouvert au public;

INVITE le Conseil à se fonder sur des activités antérieures, comme celles relatives aux liens entre l'environnement, l'économie et le commerce ainsi que sur les dispositions du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, et :

1. à exiger que soient rendus publics les comptes rendus de discussion des réunions que tient le Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE;
2. à ordonner que ces réunions soient ouvertes au public, comme l'a déjà recommandé le CCPM;
3. à inscrire le chapitre 11 de l'ALÉNA à l'ordre du jour du deuxième Symposium de la CCE sur l'environnement et le commerce qui se tiendra en décembre 2002;
4. à prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que lorsque des questions visées par ce chapitre sont liées à l'environnement, elles fassent l'objet d'un examen au cours de la réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce qui se tiendra en 2003, et qu'une partie des discussions qui s'y dérouleront soit ouverte au public.

En dernier lieu, dans le but de mettre la dernière main à un avis au Conseil sur ce sujet, le CCPM se réservera du temps, au cours de la session ordinaire que le Conseil tiendra du 17 au 19 juin 2002, à Ottawa, pour débattre tout particulièrement de cette question avec le public.

ADOPTÉ LE 8 MARS 2002

Annexe G

DISTRIBUTION : Générale
J/02-01/ADV/02-05/Rev.1
ORIGINAL : Anglais

AVIS AU CONSEIL N^{O} 02-05

Objet : Mandat de la directrice exécutive de la Commission de coopération environnementale

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) qui stipule que le CCPM «pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, […] ainsi que sur [sa] mise en oeuvre et [son] développement […]. Il pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

SACHANT que le Conseil, en vertu du paragraphe 11(1) de l'ANACDE, peut reconduire, pour trois autres années, le mandat de la directrice exécutive qui se termine en juin 2002;

TENANT COMPTE de la maturité qu'a acquise la Commission et des défis qu'elle devra relever;

RECONNAISSANT que la titulaire de ce poste, Mme Janine Ferretti, fait preuve d'un bon esprit d'initiative et que son action cadre avec les buts visés;

CONSCIENT de l'importance que revêtent, pour la CCE, les antécédents, la stabilité, l'expérience et les rapports personnels de l'organisation;

RECOMMANDE au Conseil de renommer Mme Ferretti au poste de directrice exécutive de la CCE pour un autre mandat de trois ans.

ADOPTÉ LE 8 MARS 2002